



# PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 7 juillet 2023

### MESURES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES DANS LE MORBIHAN Du vendredi 7 juillet 2023 à 16h au dimanche 16 juillet 2023 à 8h

Compte tenu des récents graves troubles à l'ordre public constatés dans plusieurs grandes villes du territoire national et du risque élevé de réitération de ceux-ci portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens jusqu'au week-end du 14 juillet, l'arrêté du préfet du Morbihan instaurant des mesures de sécurité spécifiques est **modifié et prorogé jusqu'au dimanche 16 juillet à 8h**.

En conséquence, sont **interdits jusqu'au dimanche 16 juillet 2023 à 8h sur l'ensemble du territoire du département du Morbihan**

- l'achat, la vente, la cession, à titre onéreux ou non, l'utilisation, le port et le transport des **artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de toutes catégories** – hors professionnels ;
- la détention et le transport **d'armes ou d'objets pouvant constituer une arme par destination**. Cette interdiction est toutefois limitée à la détention et au transport de ces armes et objets, sans justificatif de détention et sans motif légitime de déplacement.

**et sont également interdits jusqu'au dimanche 16 juillet à 8h, sur les communes des communautés d'agglomération de Vannes et de Lorient :**

- *sauf motif professionnel dûment justifié, le transport, la vente et l'achat de produits chimiques inflammables et explosifs sous la forme liquide, solide ou gazeuse* (en particulier : hydrocarbure, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) en bidons ou récipients transportables dans les établissements commerciaux ou dans les stations-services.

Toute infraction est passible des sanctions pénales prévues aux lois et règlements en vigueur.

La sécurité et la protection de toutes et tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police et de gendarmerie sont pleinement mobilisées pour assurer la sécurité de nos concitoyens et le maintien de l'ordre public.

Le préfet du Morbihan appelle chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions.

Toute l'information sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

### Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex